

Ordonnance
Des generaux Des monnoies
Sous la forme d'un marc d'argent

Du 3. juillet 1355.

Vous nous mandons que tantost
ces lettres veües vous elouez toutes
les boctes de la dite monnoye
et faites nouvelles boctes et
nouveaux papiers et de dellivrance
et jurement de tout ce qui sera
en la dite monnoye et la maniere
accoustumée, en faisant payer aux
Changeurs et Marchands a droit
tout de papier tout ce qui leur
sera due et de deniers que vous
aurez comptans, et de ce qui
sera esfermé en un les monnoies
et ce fait et fait tantost
convenir par devant vous jeus
changeurs et Marchands frequents
la dite monnoye et leur dite

qu'ils auront de Chauny marc
d'argent qu'ils apporteront
jelle tant blanc comme noir
vingt sols tournois de Creue
outre le prix de profit; C'est
assavoir qu'ils auront pour
marc d'argent alloie a deux
deniers sous grain de loy
argent le roy et au dessus
sept livres dix sols tournois
et de tout autre alloie au
dessus d'eux deux deniers
sous grain de sept livres quatre
sols tournois, et estait
vous gardes nous en voyez sans
aucun delay par certains
messagers toutes les boites
de la ditte monnoye le dit
inventaire scelle de vos seaux
et les pliez sans aucune

en avec et aussi le maître
 pour Compter, duquel nous
 nous tenons pour tres mal
 contents & de ce que plus tost
 ne s'en verra, si ce n'est certain que
 si nous n'apercevons que luy
 & les autres qui ont a Compter
 ne viennent bientôt, nous leur
 enverrons querir brivement et
 vous aussi a vostre grand deshonneur
 si garder bien que vous n'ayez
 aucun defaut; et nous refermes
 par ce meffager le jour et
 heure que vous avez receu
 leur lettre, et combien je me
 verra de billon & la ditte
 Monnoye pour cette Crierie
 avec tout le plat de celle: Escrit
 A Paris & la Chambre de ce
 Monnoye le troisieme
 jour du mois de juillet L'ay

mill trois cent cinquante
Ling. / . . .